

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 36

Nombre de membres présents : 35

Date de la convocation : 31/03/2016

Objet de la délibération : Approbation de la convention de fonds de concours pour la commune de Luriecq pour la production d'une offre sociale de qualité en centre bourg.

L'an deux mille seize et le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Luriecq, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean-Louis Jayol, Annie Mallard, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert, Caroline Civard, Roger Boudon.

Excusé ayant donné procuration

Robert Decourtye excusé a donné procuration à Caroline Civard

Jacques Blanchard excusé a donné procuration à Jean Marc Sardat

Yves Favier excusé a donné procuration à Roger Boudon

Excusés ou absents :

Anne Marie Kmieckik

Secrétaire de séance : Alain Limousin

Pour	Contre	Abstentions
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 34	0	2
042-244200846-20160407-2016027-DE		

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2016

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château du 4 avril 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Vu l'article 186 de la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 prévoyant les modalités de versement du fonds de concours entre EPCI et une de ses communes membres

Dans le cadre de son PLH, la Communauté de communes du Pays de St-Bonnet-le-Château a mise en place l'action 4 : « aide financière aux communes et bailleurs HLM pour la production d'une offre sociale de qualité en centre bourg ». Cette aide a pour objectif de :

-Aider les communes et les constructeurs de logements sociaux à équilibrer certaines de leurs opérations ;

-Proposer une offre de logement adaptée, de qualité, s'inscrivant dans des parcours de vie

-Participer au redynamisme des centres-bourgs

-Intervenir sur des bâtiments vacants depuis plus de 2ans et situés en centre-bourg

L'enveloppe annuelle est plafonnée à un maximum de 4 logements par an à hauteur de 3 000€ chacun.

La commune de Luriecq projette la réhabilitation totale d'un immeuble, situé en centre-bourg, afin de construire 5 logements conventionnés (allant de 54 à 63m²) aux normes PMR. Un local sera aussi aménagé afin d'accueillir un commerce. Ce projet global nécessite de la démolition, la réhabilitation totale de l'immeuble, une extension et l'aménagement des abords. Le montant total du projet est de 859 760.29€ HT

Aussi, la commune de Luriecq a déposé un dossier auprès de la Communauté de Communes du pays de St-Bonnet-le-Château afin de bénéficier de l'aide financière de la Communauté de communes au titre de l'action 4 du PLH.

Le projet, actuellement en phase APD, répond à l'ensemble des critères définis dans le cahier des charges du programme d'actions du PLH.

Où cet exposé et après avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- Approuve le versement d'un fond concours de 12 000€ à la commune de Luriecq pour son projet de création de logements sociaux en centre-bourg,
- Autorise le président à signer la convention ainsi que tous documents relatif à ce dossier
- Décide d'amortir ce fond de concours sur 15 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160407-2016027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2016

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Luriecq,

Le 7 avril 2016

Le Président,




Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160407-2016027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2016